



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sûreté des installations nucléaires en lien avec les énergies renouvelables

Question écrite n° 5718

Texte de la question

M. Nicolas Dragon interroge M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur les effets de la complémentarité entre les énergies renouvelables et le nucléaire sur la durée de vie des réacteurs nucléaires français, notamment en ce qui concerne la sécurité des installations face à des sollicitations de plus en plus importantes. Des rapports récents de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) et de l'inspecteur général pour la sûreté d'EDF remettent en question la complémentarité entre le nucléaire et les énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire). Ces études, s'appuyant sur des données scientifiques et factuelles, dénoncent une décision politique qui impose la priorité d'injection au réseau électrique d'une part d'énergie renouvelable intermittente au détriment du nucléaire, indépendamment des réalités économiques, sociales, sécuritaires et énergétiques. En effet, ces analyses mettent en évidence l'intermittence de cette complémentarité énergétique, qui entraîne des variations de puissance pouvant engendrer un risque de *black-out*, notamment durant la période hivernale, lorsque la demande en énergie est la plus forte. Pour pallier la faible production des énergies renouvelables intermittentes, susceptible d'entraîner ces risques de *black-out*, les réacteurs nucléaires sont sollicités pour produire davantage. Bien que ces derniers puissent supporter des variations de puissance, à terme, cela accélère la détérioration des installations. En effet, les maintenances étant programmées à l'avance, le faible préavis concernant ces variations de puissance perturbe le programme d'entretien des réacteurs nucléaires. À long terme, cette situation pourrait gravement impacter la sûreté des installations. Il convient de rappeler qu'en France, le nucléaire permet de produire une électricité stable et pilotable avec un coût moyen avoisinant 50 euros/MWh, contre 60 à 80 euros/MWh pour l'éolien terrestre et 80 à 100 euros/MWh pour le solaire, selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Pourtant, les règles du marché de l'électricité donnent la priorité aux énergies renouvelables, obligeant EDF à ajuster la production de ses réacteurs, ce qui entraîne des surcoûts et une usure prématurée des installations. Par ailleurs, l'intermittence des énergies renouvelables nécessite des moyens de *back-up*, c'est-à-dire le recours à des centrales à gaz ou à charbon, ce qui accroît la dépendance aux énergies fossiles extérieures et expose la France aux fluctuations des prix du marché. En 2022, l'arrêt partiel du parc nucléaire, combiné à une forte dépendance à l'éolien, a conduit à un recours accru aux centrales thermiques et à des importations d'électricité à des prix élevés, impactant dès lors le pouvoir d'achat de nombreux foyers français. Ainsi, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement compte agir au vu de ces dernières révélations pour mettre en place des solutions visant à renforcer la sûreté des installations nucléaires et à protéger le parc nucléaire français face aux pics de demande énergétique que les énergies renouvelables intermittentes ne peuvent pas assurer.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dragon](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5718

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2394